

BM0847 / il y a douze années

[Traffic d'armes](#)

Bonjour,

Voici le lien menant au site du journal le soir relatif a un trafic illégal d'armes :

[\[www.lesoir.be\]](http://www.lesoir.be)

C'est pas cela qui va redorer le blason de notre passion.....

Amicalement

Bernard

lagaffe / il y a douze années

[Re: Traffic d'armes](#)

ben , j ai pas trop l impression que ces armes etaient reellements destinées au grand banditisme
sauf peut etre quelques unes qui auraient pu s'égarer , comme l'uzi , & quelques Pa
les nagants russes (vu a la télé) ben je ne sais pas trop dans quel calibre il auraient pu etres modifiés , sans
risques pour l'utilisateur , et garder leur efficacité , et surtout apres modif de garder cet avantage de pouvoir y
installer un silencieux efficace , la cartouche du nagant est asser speciale justement pour l'etancheité canon
barrillet .

je pense plutot a des collectionneurs qui ne se sont pas embarrassés d avoir un registre de collectionneurs
il peut quand même y avoir quelques "brebis galeuses" dans le tas

le probleme , c est que ca risque ,encore une fois sous le coups de l'emotion , d avoir une modif dans la loi sur les
armes de panoplies ou la suppression de celles ci !

il y en a qui cherchent des armes par tous les moyens , et quelques fois , perso , j'ai reçu des @mail me
demandant

si je ne pouvais pas procurer telle ou telle munition, et quand j'ai repondu : ben chez cet armurier , avec les papiers
qui vont bien , bonjour la bordée d'injures !

suite a mon post : je me suis offert une gäterie (Nagant 1936) ou quelques fausses cartouches accompagnaient le
revolver , j'ai eu au moins 4 demandes ! toutes envoyées dans les roses !

parfois je me demande où ils ont eu mon adresse @mail ?

alors , pour les esprits chagrins , je ne possède aucunes cartouches de nagant , ca ne m'interesse pas , et je n'ai
jamais tiré le moindre coups ! je l'ai acheté tout bêtement par curiosité du mecanisme

il dort maintenant dans le fond d'une armoire , et un de ces jours , il passera probablement aux petites annonces .

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information
Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information
